



## Aides pour les agents de la CGT PJJ

<b>AIDE A LA FAMILLE</b>	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	<b>23,07 €</b>
<b>SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS</b>	
En colonies de vacances	
• enfants de moins de 13 ans	<b>7,41 €</b>
• enfants de 13 à 18 ans	<b>11,21 €</b>
En centres de loisirs sans hébergement	
• journée complète	<b>5,34 €</b>
• demi-journée	<b>2,70 €</b>
En maisons familiales de vacances et gîtes	
• séjours en pension complète	<b>7,79 €</b>
• autre formule	<b>7,41 €</b>
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
• forfait pour 21 jours ou plus	<b>76,76 €</b>
• pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	<b>3,65 €</b>
Séjours linguistiques	
• enfants de moins de 13 ans	<b>7,41 €</b>
• enfants de 13 à 18 ans	<b>11,22 €</b>
<b>ENFANTS HANDICAPÉS</b>	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	<b>161,39 €</b>
<i>Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales</i>	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	<b>21,13 €</b>